



**ARNAUD RICHARD**  
AGIR ET PROTÉGER

**Monsieur Michel CULLIN**

Président de l'ADIV-Environnement

10 Allée des Chevreuils

78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité m'interroger sur différents projets, plus ou moins avancés et plus ou moins anciens, qui concernent le développement de notre territoire Seine-Aval.

Depuis ma prise de fonctions à l'Assemblée nationale, j'ai toujours été ouvert à la discussion et j'ai reçu, à cet effet, l'ensemble des associations qui m'en ont fait la demande.

Vous n'êtes pas sans savoir, pour participer aux travaux visant à protéger le Massif de l'Hautil que j'ai été le seul parlementaire à m'engager réellement dans ce dossier à la suite de Pierre CARDO. Nous avons contribué à l'arrêt du projet de centre d'enfouissement technique et j'ai demandé le classement du Massif de l'Hautil en Forêt de Protection. Je me suis ainsi fortement engagé contre des éventuels projets de construction dans cet espace protégé.

De même, j'ai été très impliqué, aux côtés des associations, dans la lutte contre les nuisances aériennes ou encore dans celui des remblais de la décharge de Triel en vue de la création d'une centrale photovoltaïque allant jusqu'à interpellier le gouvernement en séance publique à l'Assemblée nationale et en obtenant des engagements de sa part.

Nul ne peut cependant ignorer que des aménagements sont nécessaires pour répondre aux besoins de la population actuelle et future, tant en termes d'emplois non délocalisables que de création de nouvelles activités économiques tournées vers les éco-entreprises, notamment dans le secteur de la Plaine de Chanteloup dont le sous-sol, comme vous le savez, est pollué aux métaux lourds, interdisant de ce fait tous projets immobiliers.

Concernant plus particulièrement les 3 questions que vous soulevez, je me permets tout d'abord de vous rappeler que le projet de la déviation de la RD 154 relève de la compétence du Conseil général. Il s'agit, comme vous le rappelez, d'un projet très ancien et nul ne peut ignorer les dangers et les nuisances occasionnés par la voirie actuelle, notamment dans le centre de Verneuil-sur-Seine que près de la Cité du Parc à Vernouillet ou des centaines d'enfants et d'adultes sont obligés à traverser une voirie très utilisée.

Il n'en reste pas moins vrai que ce projet ne peut se concevoir seul, mais s'inscrire dans un projet d'aménagement plus important tel que conduit dans le cadre de l'OIN ou, comme vous le rappelez, dans le cadre du Contrat de Développement Territorial de la Confluence Seine Oise.

On peut certes regretter que le projet de déviation de la RD 154, fort ancien, n'ait pas été réalisé depuis longtemps et estimer que la période du « tout automobile » est derrière nous. Il n'en reste pas moins vrai que la voiture est et reste un des principaux moyens de transport de nos concitoyens, peut-être en raison d'une desserte insuffisante ou de qualité insuffisante par d'autres moyens de transport, comme les trains de banlieue.

Le député ne peut être tenu pour responsable des retards intervenus dans ce projet, ni n'a les moyens d'obtenir l'arrêt de ce projet au stade actuel. Vous rappelez d'ailleurs que le Conseil d'État a validé ce projet en rejetant le recours que vous aviez introduit.

Il reste cependant toujours possible de discuter du dimensionnement de ce projet et des aménagements de protection de l'environnement et des riverains. Ces derniers et leurs élus trouveront leur député à leurs côtés pour obtenir ces aménagements, tout comme je serai fermement opposé à l'utilisation de tout ou partie de cette infrastructure pour un éventuel passage de l'A 104.

Je me permets de vous rappeler que, tout comme Pierre CARDO, je suis fermement opposé au tracé actuellement retenu en précisant cependant que le tracé Vert a été retenu face à l'incohérence de certains élus, comme le Maire de Conflans-Sainte-Honorine, qui ont rejeté toute autre solution avant de se rallier finalement au tracé Vert à condition d'obtenir quelques aménagements fort coûteux et dont la réalisation reste douteuse.

Permanence : 177 rue Paul Doumer 78510 Triel-sur-Seine / Tel. : 01.39.70.00.81

Courriel: [ArnaudRichard2012@gmail.com](mailto:ArnaudRichard2012@gmail.com) / Site : [ar-2012.fr](http://ar-2012.fr)



Pour ce qui est des transports en commun, une des réponses au tout automobile, le projet EOLE est susceptible d'apporter une amélioration dans les liaisons est-ouest. Je note d'ailleurs, et vous y faites allusion, que ce projet, tout comme le projet de nouvelle ligne ferrée Paris-Normandie, soulève des interrogations et des oppositions. Vu le nombre restreint de personnes qui semblent s'être intéressées au débat public, ces oppositions ne semblent pas avoir eu un fort impact. Je me permets cependant de vous rappeler que le projet de LGV doit aussi permettre de libérer des sillons forts utiles aux transports ferroviaires locaux.

Vous estimez que vos élus n'affichent pas une grande volonté de recherche de cohérence dans l'ensemble des projets d'aménagements. Or, c'est justement pour peser sur les choix qui seront faits, mais aussi pour peser face à des projets démesurés (comme celui affiché il y a quelques années par le Président du Conseil régional, de construire 10 000 logements dans la Plaine de Chanteloup) qui risquent de voir le jour.

Vous vous étonnez d'un manque de concertation dans l'élaboration de ce CDT en me demandant de m'engager sur des actions correctives. Or, comme vous ne pouvez l'ignorer, il s'agit, pour le moment d'études sur un certain nombre de grands principes et projets que vous rappelez en partie et il me paraît difficile d'apporter des corrections tant que les projets réels ne sont pas connus.

Le principe même de la conclusion d'un CDT est justement de disposer d'une lisibilité et d'une vision à long terme pour éviter le saucissonnage des projets que vous déplorez. Je me réjouis de voir des élus de toutes tendances politiques se retrouver pour discuter de l'aménagement du territoire, et ce, sous l'impulsion de notre Communauté d'Agglomération.

Il est évident que le développement économique, social et écologiquement responsable de notre territoire doit se faire en cohérence. Il en va ainsi, par exemple, des projets de création de ports permettant l'utilisation de la voie d'eau, plutôt que la route pour le transport de marchandises.

Si on peut légitimement s'interroger sur le dimensionnement du futur port d'Achères et de la plateforme ferroviaire, rendus indispensables avec la réalisation du Canal Seine Nord Europe, et exiger, comme je le fais, que les riverains d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine soient protégés contre les nuisances, on ne peut réclamer moins de transport routier et plus de transport fluvial sans en créer les conditions.

Il en va ainsi aussi du projet de port à Triel dont l'objectif premier est la desserte de l'Écopôle de la CA2RS et non pas, comme certains l'affirment, la desserte des unités de traitement des ordures qui, en cas de nécessité, disposent déjà d'un lieu de déchargement non utilisé.

Il est d'ailleurs surprenant de constater que certains de ceux qui critiquent ce projet, estimant que cet écopôle pourrait être desservi par l'actuel port de Limay et le futur port d'Achères, dénoncent aussi la réalisation d'infrastructures de franchissement de la Seine (Pont d'Achères) ou d'aménagement de routes à l'extérieur des villes. Dans ces conditions, les liaisons entre notre équipement futur et les deux ports devront se faire par camion ... traversant nos villes. La liaison port d'Achères / écopôle de la CA2RS nécessite un passage par les centres-villes de Poissy et Carrières et un pont déjà saturé ou un passage dans Conflans-Sainte-Honorine, Andrésey et Carrières-sous-Poissy, à moins de réaliser une entrée d'autoroute (pour Limay) à hauteur de Morainvilliers ou Orgeval, dont vous ne voulez pas, car ce serait une ouverture pour l'A 104.

Je maintiens cependant que le pont d'Achères et sa liaison avec le port de Triel doivent rester à vocation locale et, en aucun cas servir au passage de l'A104 pour lequel une autre solution doit être recherchée, évitant les zones à urbanisation dense.

Vous savez, comme moi, que ces projets restent, à ce jour et pour nombre d'entre eux à un stade qui ne permet pas de se prononcer sur l'ensemble des avantages et inconvénients, mais je peux vous assurer que je resterai particulièrement attentif tant à leur cohésion qu'à la protection de votre cadre de vie qui est aussi le mien.



Arnaud RICHARD

Votre député